



# CONSEIL MUNICIPAL

## Du 10 octobre 2024

Le dix octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Hamid BACHIR, Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Madame Najad LAICH, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR et Madame Julie PERREGAUX, adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Siham TOUAZI et Madame Christine CATARINO conseillères déléguées,

Madame Guermia APHAYAVONG, Monsieur Yaël RADOLANIRINA, Madame Valérie Zwilling, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Jonathan LEBON, Madame Célia CHIACK, Madame Olga DURAN, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Monsieur Pierre KIANI, Madame Laurence JOUSSEAUME, Madame Marina HARPON et Monsieur Brice ERRANDONEA, conseillers.

**Étaient absents, ayant donné pouvoir :**

Monsieur Luc DOGBEY	<i>Pouvoir à</i>	Madame Siham TOUAZI
Monsieur Jérémy CAYZAC	<i>Pouvoir à</i>	Madame Guermia APHAYAVONG
Monsieur Thibault LEROUX	<i>Pouvoir à</i>	Madame Najad LAICH
Madame Florence FOURNIER	<i>Pouvoir à</i>	Madame Laurence JOUSSEAUME
Madame Fabienne BATTAGLIOLA	<i>Pouvoir à</i>	Madame Marina HARPON

**Étaient absentes :** Madame Françoise CORDIER et Nathalie VAUTIER

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 26

Nombre de conseillers municipaux absents : 2

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 5

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 31

**Secrétaire de séance :** Madame Laurence JOUSSEAUME

**Date de convocation :** 4 octobre 2024

**OBJET : Candidature au label « Patrimoine d'Intérêt Régional » pour les lavoirs du village \_ Autorisation de signer la charte du label**

**DÉLIBÉRATION N° 12 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/10/2024**

**VU** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'avis de la commission « Solidarités et animation du territoire » en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024,  
1er octobre 2024

**CONSIDÉRANT** que la Région Île-de-France a créé le label « Patrimoine d'intérêt régional » pour valoriser le patrimoine non protégé en Île-de-France.

**CONSIDÉRANT** que la commune de Jouy-le-Moutier est engagée dans une démarche de valorisation et de préservation de son patrimoine culturel et que l'obtention d'un label patrimonial renforce cette démarche de valorisation et apporterait rayonnement et attractivité au territoire.

**CONSIDÉRANT** que la mission Patrimoine envisage le dépôt de candidature des lavoirs pour l'obtention du label « Patrimoine d'Intérêt Régional »

**CONSIDÉRANT** que le label « Patrimoine d'Intérêt Régional » permet d'accéder au dispositif de financement pour les projets de réhabilitation et de valorisation.

Sur le rapport de Madame Muriel TARTARIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le dépôt de la candidature des lavoirs dit de Vincourt et de Jouy-le-Fontaine au label « Patrimoine d'Intérêt Régional » auprès de la Région Ile-de-France.
- **AUTORISE** le Maire à signer la charte du label « Patrimoine d'Intérêt Régional » annexée à la présente et tout document s'y afférent engageant la Ville à respecter les obligations de ce label.

Publié le 21 octobre 2024

Fait et délibéré le 10 octobre 202



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication